

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-05/2025

Objet : Soutien financier à Mayotte sinistrée par le cyclone Chido.

L'an deux mil vingt-cinq et le 22 janvier à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.

Excusés : VEY-FARCE Cathy

Absents : PHILIBERT Carine

Procuration : VEY-FARCE Cathy à ANGE Josianne.

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
- ♦ Vu l'urgence de la situation,
- ♦ Vu l'appel national à la solidarité lancé par l'Association des Maire de France (AMF) et ses partenaires,

Considérant que, face au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la protection civile, la croix rouge, france urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Que, le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Considérant que, la commune de Clérieux, sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 500 € à la Protection civile dont le RIB est détaillé ci-dessous :

Banque		Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278		00598	00020164306	84	EUR	CRCM PARIS AG GDS COMPTES	
Identifiant international de compte bancaire						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76		1027	8005	9800	0201	6430	684
Domiciliation		Titulaire du compte (Account Owner)					
CRCM PARIS AG GDS COMPTES		F N P C					
18 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD		TOUR ESSOR					
75009 PARIS		14 RUE SCANDICCI					
☎ 01 53 48 65 37		93500 PANTIN					
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.						PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

ID : 026-212600969-20250122-D05_2025-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 500 euros à la protection civile dans le cadre de la campagne de prévention lancée par l'AMF dans les conditions évoquées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du conseil municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 24 janvier 2025.

Le Maire
Fabrice LARUE

La secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI

